

BREVET D'INVENTION

P.V. n° 810.347

N° 1.271.984

Classification internationale :

B 62 m

**Roue de pédalier à double engrenage pour bicyclettes.**

M. TULLIO CAMPAGNOLO résidant en Italie.

Demandé le 17 novembre 1959, à 13^h 50^m, à Paris.

Délivré par arrêté du 16 août 1961.

*(Bulletin officiel de la Propriété industrielle, n° 38 de 1961.)**(Demande de brevet déposée en Italie le 19 novembre 1958, au nom du demandeur.)*

La présente invention se rapporte à une roue de pédalier à double engrenage avec manivelle pour bicyclette, qui, contrairement à celles actuellement en usage, évite de manière absolue tout incident d'enchevêtrement de la chaîne de transmission, aussi bien en cas de chute qu'en cours de montage. En dehors de cela, les organes de fixation des couronnes dentées aux rayons de la roue sont protégés contre tous les chocs pouvant réduire leur robustesse ou compromettre leur fonctionnement et sont placés de manière à éviter toute interférence ou accrochage avec des objets de n'importe quel genre pouvant éventuellement se trouver auprès d'eux, tout en permettant un nettoyage rapide et parfait de la roue, et en réduisant au minimum l'encombrement transversal de la roue de telle sorte que, lorsqu'on veut munir la transmission d'un carter de protection, celui-ci soit de faibles dimensions.

Le perfectionnement dont il s'agit consiste essentiellement en ce que les faces externes des couronnes dentées et celles des rayons de la roue forment des plans uniques avec les faces des parties les plus extérieures des organes de liaison assemblant lesdites couronnes aux rayons.

Ces organes de liaison peuvent être constitués par des vis creuses traversant les rayons et les couronnes dentées, se vissant réciproquement l'une dans l'autre, et munies de têtes qui sont complètement noyées dans des logements correspondants pratiqués dans l'épaisseur des couronnes dentées, du côté des surfaces visibles; lesdites vis sont conformées de manière à pouvoir être vissées et dévissées l'une dans l'autre avec des outils normaux d'usage courant.

Dans le but de réduire au minimum toute saillie ou renfoncement, même l'orifice du moyeu de la roue de pédalier, du côté de la manivelle, est fermé par un petit couvercle embouti à bord fileté extérieurement et à trou central polygonal permet-

tant l'introduction d'un outil de vissage et de dévissage.

Les dessins annexés montrent une réalisation pratique de l'invention. Dans ces dessins :

La figure 1 est une vue frontale de la roue de pédalier à double engrenage avec manivelle, une moitié de cette figure représentant la partie antérieure et l'autre la partie postérieure;

La figure 2 est une coupe de la roue de pédalier suivant la ligne II-II de la figure 1;

La figure 3 représente à plus grande échelle un détail de la figure 2.

Dans ces dessins, la référence 1 désigne les rayons sur lesquels sont fixées les couronnes dentées 2 et 3 par l'intermédiaire de vis creuses 4 et 5.

Les rayons 1 se raccordent au moyeu 6 commun à la manivelle 7.

Les vis creuses 4 et 5 (fig. 3) qui se vissent l'une dans l'autre et traversent l'épaisseur des couronnes dentées 2 et 3 et l'extrémité des rayons 1 logent leurs têtes respectives 4' et 5' dans des évidements correspondants ménagés dans l'épaisseur desdites couronnes, de manière qu'elles affleurent les faces externes des couronnes qui affleurent à leur tour celles des rayons.

La vis 4 est vissée et dévissée par l'intermédiaire d'une clé taraudée à section polygonale qui pénètre dans une ouverture correspondante à pans 8, tandis que la vis 5 est vissée et dévissée au moyen d'un tournevis s'engageant dans une fente 9.

Un petit couvercle 10 (fig. 1 et 2) avec bord externe fileté et ouverture centrale polygonale pour ses vissage et dévissage, sert à fermer l'orifice 11 du moyeu 6.

RÉSUMÉ

Roue de pédalier à double engrenage pour bicyclette, remarquable notamment par les points suivants pris séparément ou en combinaisons :

a. Les faces externes des couronnes dentées et

celles des rayons de la roue forment des plans uniques avec les faces des parties les plus extérieures des organes de liaison qui assemblent lesdites couronnes aux rayons;

b. Les organes de liaison sont constitués par des vis creuses traversant les rayons et les couronnes dentées, se vissant réciproquement l'une dans l'autre, et munies de têtes complètement noyées dans des logements correspondants ménagés dans l'épaisseur des couronnes dentées, du côté des surfaces visibles; lesdites vis sont conformées de manière à

pouvoir être vissées et dévissées l'une dans l'autre au moyen d'outils normaux d'usage courant;

c. L'orifice du moyeu de la roue de pédalier, du côté de la manivelle, est fermé par un petit couvercle embouti à bord fileté extérieurement et à ouverture centrale polygonale pour l'introduction d'un outil de vissage et dévissage.

TULLIO CAMPAGNOLO

Par procuration :

Cabinet J. BONNET-THIRION

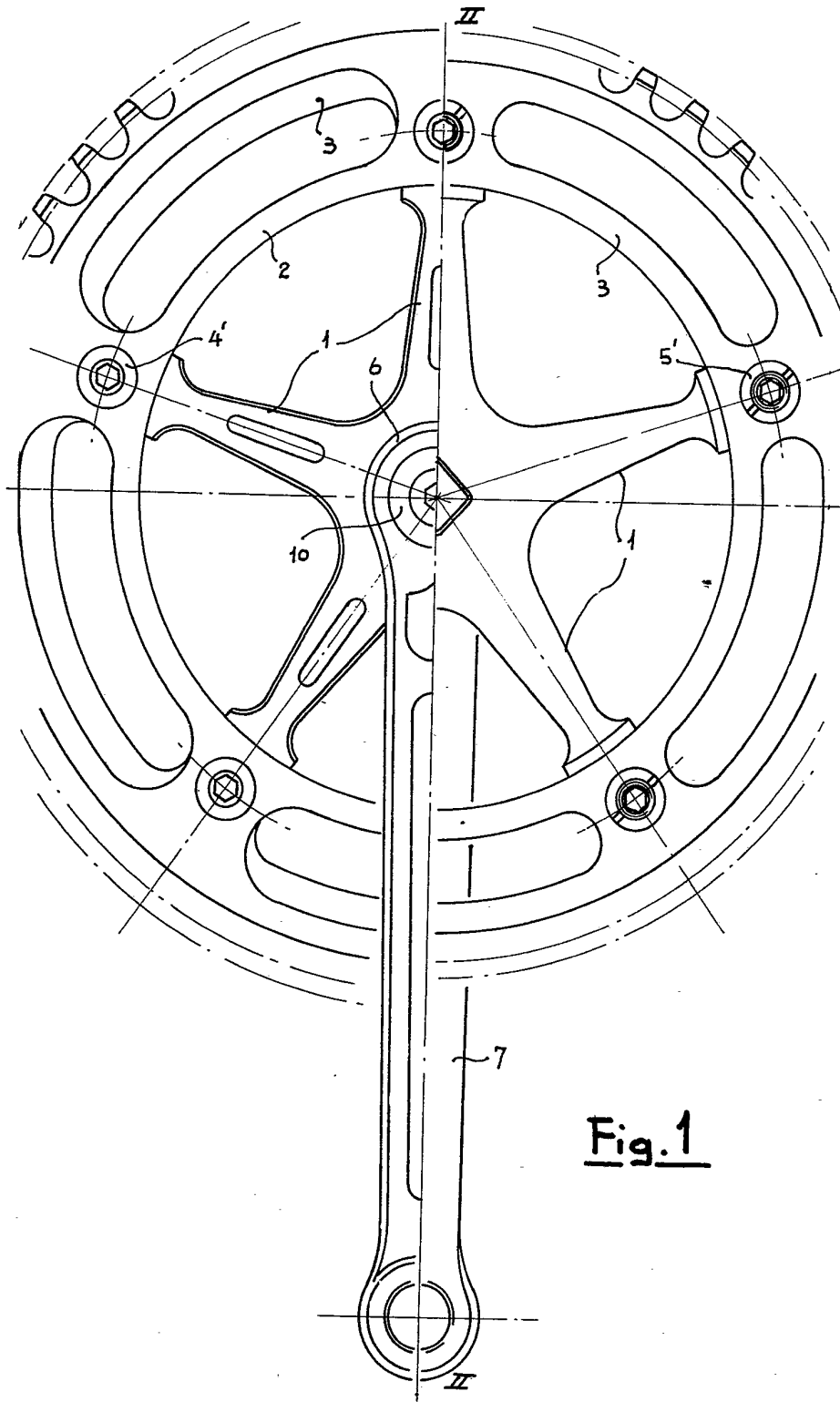


Fig. 1

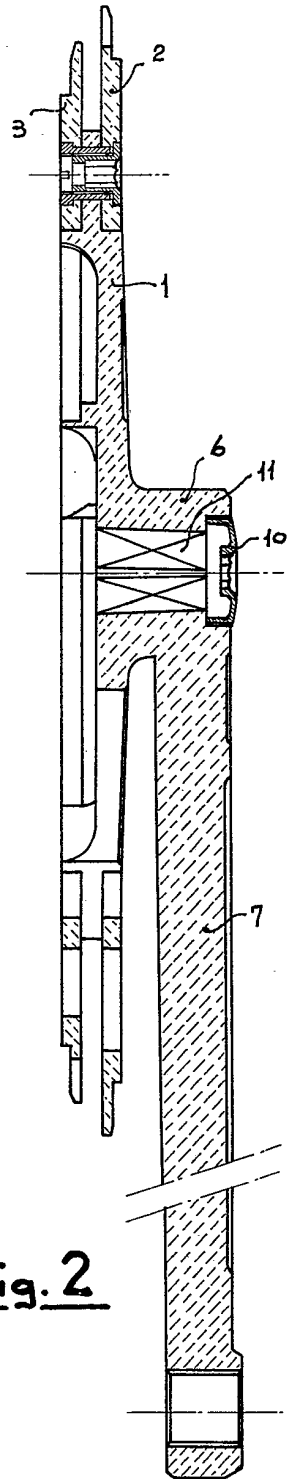


Fig. 2

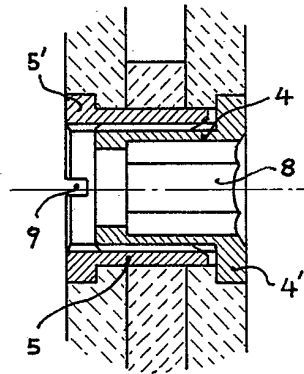


Fig. 3